



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

**DIRECTION DES
LIBERTÉS PUBLIQUES**

—
**Bureau de l'Urbanisme et
de l'Environnement**
—

ARRETE N° 3038 DU 19 OCT. 2006

Portant modification de l'arrêté préfectoral n° 3734 du 27 décembre 2005 portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR2100337 (n° régional 92)
« Ouvrages militaires de la région de Langres »

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R.414-9 et suivants relatifs à la mise en œuvre des documents d'objectifs réalisés dans le cadre des sites Natura 2000;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3734 du 27 décembre 2005 portant approbation du Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR2100337 « Ouvrages militaires de la région de Langres » (n° régional 92);

Vu la circulaire interministérielle DNP/SDEN n° 2004-3 du 24 décembre 2004 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRETE :

Article 1 : Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle DNP/SDEN du 24 décembre 2004 visée ci-dessus, le Document d'objectifs validé par le comité de pilotage et approuvé par l'arrêté préfectoral n° 3734 du 27 décembre 2005, est modifié comme suit :

- Les cahiers des charges utilisés pour la mise en œuvre des mesures de gestion en milieux forestiers ou en milieux ouverts situés sur des parcelles non agricoles, sont ceux référencés dans le document annexé au présent arrêté.
- Les modifications portent sur la nomenclature utilisée et les cahiers des charges correspondant qui figurent également en annexe du présent arrêté .

Le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, Monsieur le Directeur régional de l'environnement de Champagne Ardenne, Monsieur le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Haute-Marne et Mesdames et Messieurs les maires des communes de BALESMES-SUR-MARNE, HUMES-JORQUENAY, LANGRES, PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS, ROLAMPONT, SAINT-CIERGUES, et SAINT-GEOSMES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du Comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 19 OCT. 2006

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la
Préfecture,



Thierry DEVIMEUX

Site Natura 2000 – FR2100337 : Ouvrages militaires de la région de Langres n° régional 92 - (Haute-Marne)

Modifications du Document d'objectifs : Mesures des contrats Natura 2000 spécifiques, hors parcelles agricoles.

Code mesure indiqué dans le DOCOB	Cahier des charges retenu en Champagne-Ardenne conformément à la circulaire interministérielle DNP/SDEN du 24 décembre 2004	Montant de l'aide
GH2 : Limiter ou fermer l'accès des ouvrages		
AHR002	MOCA 13 Aménagements spécifiques pour les chiroptères	Sur devis
GH3 : Maintenir et favoriser les peuplements forestiers âgés		
F27012	Action non retenue dans le catalogue régional de Champagne-Ardenne : Non finançable au titre des contrats Natura 2000	
GH4 : Favoriser les peuplements de feuillus		
	Mesure non retenue au titre des contrats Natura 2000 rémunérés	
GH5 : Lutte contre la fermeture des milieux		
AFH004 0A	MOCA-02 Entretien des habitats ouverts par pâturage	180€ / ha / an
AFH004 1A	MOCA-02-b Pose de clôtures pour l'entretien annuel par pâturage des habitats ouverts	Sur devis plafonné à 50€ / ml de clôture fixe
	MOCA-04 Entretien annuel des prairies par la fauche	170€ / ha / an
AFH005 0A	MOCA-01 Réouverture d'habitats par débroussaillage	Sure devis
AFH005 0B	MOCA-03 Entretien mécanique ou manuel des habitats	Mécanique = 4 000 € / ha ; Manuel = 5 000€ / ha
AFH005 1		

